



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE DE COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

INTERNE

GUIDE DE REMPLISSAGE

POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

LE DOSSIER RAEP N'ENTRAINE PAS UNE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE).

LE DOSSIER RAEP, ETABLI EN VUE DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE D'EXAMEN DES DOSSIERS ET DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION, EST A COMPLETER ET A ENVOYER, EXCLUSIVEMENT PAR MAIL A LA SECTION CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA DGSCGC, EN DATE DU **12 JUILLET 2022**.

RAPPEL : LA DECLARATION SUR L'HONNEUR EN ANNEXE DOIT ETRE IMPERATIVEMENT JOINTE AU DOSSIER RAEP.

POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE LISIBILITE DE VOTRE DOSSIER RAEP PAR LE JURY, IL VOUS EST RECOMMANDE DE LE REDIGER DE MANIERE DACTYLOGRAPHIEE.

LIRE TRES ATTENTIVEMENT L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS CI-APRES,
AVANT DE COMMENCER LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER RAEP.

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a ouvert la possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours de la fonction publique territoriale. Le dossier, rédigé à cet effet, permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élu d'une collectivité territoriale.

* * * *

L'épreuve d'admission du concours interne consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien vise à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de **dix minutes** au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines d'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales (*durée totale de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 5*).

La constitution par chaque candidat d'un dossier RAEP (modèle ci-après) doit permettre au jury du concours d'identifier, lors de l'entretien, la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu'il a développées à ce titre. Dans la logique du concours, cet entretien permet de comparer les candidats entre eux sur une base de critères communs.

Votre dossier devra donc comporter des informations suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre votre activité et le ou les emplois-référence qui lui correspondent dans le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale.

► Le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale est consultable sur le site internet du Centre national de la fonction publique territoriale : https://www.cnfpt.fr/evoluer/emploi-fpt/le-repertoire-des-metiers?mots_cles

RUBRIQUES DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Concours d'accès au grade de colonel de sapeurs-pompiers professionnels
Interne

AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE LISIBILITE DE VOTRE DOSSIER "RAEP" PAR LES MEMBRES DU JURY, IL VOUS EST RECOMMANDE DE COMPLETER VOTRE DOSSIER DE MANIERE DACTYLOGRAPHIEE ET DE LE TRANSMETTRE PAR MAIL

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Numéro de dossier d'inscription

Numéro de dossier qui vous est attribué lors de votre inscription et que vous trouverez sur l'accusé de réception de votre inscription.

NOM DE FAMILLE : en MAJUSCULE

NOM D'USAGE OU DE FEMME MARIEE : en MAJUSCULE

PRENOM :

Photo
d'identité

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquis :

- dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en France, dans un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ou dans un Etat autre que ceux mentionnés ci-dessus.

Présentez votre expérience professionnelle dans le tableau (pages 4 à 5) :

- vos fonctions actuelles,
- vos fonctions antérieures (*de la plus récente à la plus ancienne*),
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (*participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariats...*).

☛ Si vous n'avez pas assez de place sur le formulaire pour enrichir chacune de vos 4 expériences, n'hésitez pas à ajouter des pages dactylographiées.

| PERIODE | ***** | STATUT |
|--|-------|---|
| <p>Format date :</p> <p style="background-color: yellow;">JJ/MM/AAAA</p> | | <p>Activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié, - bénévole, - mandats électifs, - fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou non titulaire) ou assimilé, - autre (précisez : artisan, profession libérale, ...) |

| CATEGORIE/ CORPS/ CADRE D'EMPLOIS | DOMAINE FONCTIONNEL EMPLOI/FONCTION |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - catégorie : A, B, C - Corps ou cadre d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> - domaines fonctionnels du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale* - emplois référence du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale* - fonction : fiche de poste |

(*) Le répertoire couvre l'ensemble des activités des agents de la fonction publique territoriale, cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

| PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES |
|--|
| Décrivez vos activités en vous appuyant sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou sur celle du répertoire de votre ministère/établissement. Listez vos travaux. (*) |

| PRINCIPALES COMPETENCES (*) DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE |
|---|
| Décrivez vos activités en vous appuyant sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou sur celle du répertoire de votre ministère/établissement. |

- Le tableau devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre votre activité et l'emploi-référence ou l'emploi type correspondant respectivement au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou au répertoire propre à un ministère ou un établissement.

(*) Le répertoire couvre l'ensemble des activités des agents de la fonction publique territoriale, cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

- Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel : **apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école), congés de formation**, etc... d'une durée supérieure à deux jours.

- Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée.

| PERIODE | DUREE | ***** |
|---|---|-------|
| <u>Format date :</u> JJ/MM/AAAA | - nb de jours (j), - ou nb de semaines (s), - ou nb de mois (m) | |

► Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter (cf. partie «Annexe» du dossier page 14).

PRESENTATION D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE (PAGE 8)

Vous détaillerez en deux pages dactylographiées maximum, une expérience ou une réalisation professionnelle permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

LES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE AU REGARD DES PERSPECTIVES DE CARRIERE (PAGE 9)

► Vous indiquerez, en une page dactylographiée maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et préciserez vos motivations pour exercer l'un des emplois d'affectation du concours d'accès au grade de colonel de sapeurs-pompiers professionnels.

ANNEXE (PAGE 10)

**Annexe facultative : synthèse de travaux réalisés (note, rapport, étude...)
(deux documents maximum)**

DECLARATION SUR L'HONNEUR (PAGE 11)

Fiche qui atteste de la conformité du dossier que vous remettez au service organisateur
dans le cadre de l'épreuve RAEP

Ce document est à transmettre impérativement avec le dossier RAEP.

**